L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 12 AOUT 1886.

Naturalisation.

Un ami nous adresse de Paris le document ci-après, que nous nous empressons de publier en entier, parce qu'il traite d'un sujet important, de retour fréquent, et d'un intérêt réel pour nombre de nos lecteurs français, naturalisés américains.

L'incident, dont parle la lettre suivante, s'est soulevé pendant la récente absence de l'honorable McLane, Ministre des Etats-Unis à Paris. C'était donc au premier secrétaire de la Légation, à notre éminent ami et compatriote, M. Henry Vignaud, Chargé d'affaires durant l'intérim, qu'incombait le devoir de faire connaitre au réclamant, dont nous taisons le nom intentionnellement, la législation qui régit l'action fédérale dans l'espèce.

Nous recommandons la lecture attentive de cette lettre; elle tranche avec beaucoup de clarté une question souvent soulevée.

Paris, le 24 août 1886.

Monsieur ***,
Bordeaux.

Monsieur,

Au cours du mois de janvier dernier, vous avez demandé à cette Légation de vous délivrer un passeport. A l'appui de cette demande vous avez déclaré que vous êtes né à Bordeaux en septembre 1865, d'un père qui, lui-même, y est né, mais qui était devenu Américain lors de votre naissance; et vous avez produit l'acte de naturalisation de M. *** père, justifiant votre assertion. Des explications fournies à l'appui de votre demande il résulte que vous n'êtes jamais allé aux Etats-Unis, mais que vous vous proposez de vous y établir plus tard, et que vous avez souscrit au serment d'allégeance que les Etats-Unis ont le droit d'exiger des citoyens américains. Il a été aussi expliqué que votre objet est de vous mettre en position de satisfaire à la loi française du 16 décembre 1874, qui oblige tout individu né en France d'un père né lui même en France, à justifier de sa nationalité étrangère dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, s'il prétend se soustraire aux obligations incombant aux français.

Votre demande soulevant quelques objections je vous informai qu'elle serait soumise au Secrétaire d'Etat; elle l'a été et je viens aujourd'hui vous faire connaitre sa décision, qui est contenue dans une dépêche en date du 2 juillet, adressée au soussigné comme Chargé d'affaires ad interim.

M. Bayard reconnait parfaitement que tout individu, né à l'étranger d'un père américain qui a habité les Etats-Unis, est américain en vertu de la loi américaine elle-même (Revised Statutes Sec. 1993). Mais M. Bayard ne croit pas que cette qualité d'américain que la loi vous reconnait, puisse être valablement opposée à la loi du pays où vous êtes né, si ce pays vous réclame. Pour nous vous êtes incontestablement américain, et si vous habitiez les Etats-Unis vous y auriez tous les droits et privilèges qui appartiennent aux autres citoyens américains; dans tout autre pays que la France vous auriez également qualité pour réclamer la protection du gouvernement américain. Il n'en est pas de même en France, parce que vous y êtes né. Pour les Etats-Unis qui sont régis par les principes du droit commun (common law), les droits du pays, de la naissance, priment tous les autres; c'est la patrie naturelle, celle à laquelle on se doit, dont on ne peut rejeter les charges qu'à de certaines conditions, dont la première est de la quitter. Les Etats-Unis, qui n'admettent point qu'un fils de Français né aux Etats-Unis puisse être réclamé par la France, ne sauraient, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, réclamer un fils d'Américain né en France.

S'inspirant de ces principes, qui ont reçu la sanction d'un avocat général des Etats-Unis (M. Hoar, opinion donnée le 14 février 1869, vol. 13, p. 89), M. Bayard, sans soulever la question de savoir si M. votre père n'avait point perdu sa qualité de citoyen Américain lorsque vous êtes né, ce qui enlèverait à votre réclamation toute base, et considérant seulement votre qualité de mineur, votre naissance à l'étranger et votre domicile permanent dans le pays qui est celui de votre famille, alors surtout que vous n'êtes jamais allé aux Etats-Unis, M. Bayard, dis-je, croit qu'il y a là un ensemble de circonstances qui vous prive du droit de revendiquer, maintenant et en France même, les prérogatives reconnues aux citoyens américains.

En vertu du droit des gens, et cela indépendamment de tout droit local particulier, vous aurez, à votre majorité, qualité pour choisir celle des deux nationalités qui vous conviendra. En France vous pourrez faire ce choix librement, puisque la loi française est sur ce point d'accord avec les principes du droit naturel. Mais pour être valable aux yeux du gouvernement des Etats-Unis, ce choix, que vous ne serez apte à faire qu'après septembre 1886, devra être effectif. Une déclaration formelle, solennelle, serait insuffisante; si elle n'était point suivie de votre présence même aux Etats-Unis et de votre élection de domicile dans le pays dont vous revendiquez la nationalité. Si vous continuiez à demeurer volontairement en France après l'époque à laquelle la loi française aussi bien que le droit naturel exigent de vous une option, cela pourrait être considéré, à juste titre, comme une renonciation à la qualité d'Américain et une acceptation de la nationalité française.

Telles sont, Monsieur, les considérations qui ont dicté la réponse que le Secrétaire d'Etat du gouvernement des Etats-Unis fait à votre demande et qu'il est de mon devoir de vous communiquer. En résumé, Monsieur, cette Légation ne saurait vous délivrer un passeport que sous réserve des droits que la France peut avoir sur vous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires des Etats-Unis,
HENRY VIGNAUD.

WEST END.—Par malheur, ni la Nouvelle-Orléans ni ses environs n'abondent en promenades, et c'est là une négligence qu'on a souvent et très justement reprochée aux diverses administrations municipales qui se sont succédé ici. A part quelques squares, dont plusieurs ne sont plus accessibles précisément à l'heure où il serait le plus agréable de s'y rendre, nous n'avons aucune promenade. C'est là une des raisons pour lesquelles on apprécie tant celle qui se trouve au West End. Très coquette, très soigneusement entretenue et très bien éclairée l'avenue qui longe le lac. Avenue tout-à-fait ouverte et qui vous permet de jouir du moindre souffle de brise.

Ce seul agrément aurait fait le succès du West End, mais il en offre bien d'autres. C'est un rendez-vous charmant pour les amateurs de pêche, de courses en bateaux; on y trouve des établissements de bains tenus avec le plus grand soin, des *bars*, des cafés, des restaurants, des glaciers de premier ordre; et nulle part, de ces prix éxagérés qui sont de véritables impositions et font fuir la clientèle.

Ajoutons que fréquemment quelque programme nouveau, attrayant y appelle la foule, et que tous les soirs on y entend gratis un concert instrumental, par des artistes de valeur. Succès, et succès légitime.

MILNEBURG OPERA HOUSE.—Tous les soirs, représentation de la pièce-pantomime HUMPTY DUMPTY; un de ces heureux de la rampe qui n'en finissent pas avec leur vogue.

La troupe qui joue actuellement l'ouvrage, est très goûtée du public; les sujets s'en prodiguent pour bien mériter de celui-ci; la mise en scène indique un régisseur soigneux, capable, et une direction qui ne néglige rien pour le plaisir des yeux. Durant les entr'actes, concert par un orchestre complet de cuivres et de bois.

Le théâtre de Milneburg se trouve, on le sait, dans le jardin même du Washington Hotel; les spectateurs sont confortablement assis, en plein air.

GRAND PIQUE-NIQUE.—Un comité spécial du Tulane Jr. Benevolent Association est déjà à l'œuvre des préparatifs de la fête que cette belle société se propose de donner le dimanche 5 septembre, aux Fair Grounds, au bénéfice de son fonds de secours. Il y aura pique-nique, soirée dansante et jeux divers. Entr'autres, des courses de chevaux, de voitures, des courses à pied, un tournoi de saut à la corde pour dames, et enfin une partie de *base-ball* entre les deux clubs "L. A. Nine" et "Faranta Nine." On annonce aussi cinq ascensions en ballon, etc., etc. Prix d'entrée, 25 cents; entrée libre pour les enfants au-dessous de huit ans.

Au Fort Espagnol.

Avant hier, le Washington Artillery et le Louisiana Field Artillery remportaient, à Galveston, le premier et le second prix dans le beau tournoi entre-Etats qui vient d'y avoir lieu. Hier l'Association de l'Armée du Tennessee obtenait un succès aussi, en voyant arriver une foule immense à la seconde journée de son Festival, dont on connait l'objet si noble, si pieux. Ce sont là conquêtes de la paix. Nous aimons à les constater, à les saluer, même sous le vent de guerre qui souffle actuellement, et qui s'apaisera bientôt, nous en avons la conviction, grâce à la prochaine et pleine reconnaissance du bon droit manifeste des Etats-Unis.

L'Association de l'Armée du Tennessee a le culte de ses morts; c'est afin de mieux pourvoir à leur dernière demeure que chaque année elle adresse un appel au public.

Cette fois, les Gardes Continentaux se sont joints à elle, afin de donner un caractère plus imposant encore à la fête; et grâce à cette double influence, grâce à un programme excellemment entendu, la réussite des deux premières journées a répondu à l'attente de tous.

Hier encore, une partie considérable de la population s'était portée au Fort Espagnol; hier encore toutes les classes de notre société étaient représentées là; et pourtant, si grande que fut l'affluence, la fête avait comme le caractère d'une fête de famille.

Chacun semblait heureux de contribuer à la mission que s'est imposée l'Armée du Tennessee.

Comme samedi, le programme était multiple, compliqué, mais il a été exécuté d'un bout à l'autre de la façon la plus complète, avec l'ordre le plus entier, et un rare ensemble.

Néanmoins si satisfaisante qu'ait été la recette, nous imaginons qu'elle sera dépassée par celle d'après-demain samedi, dernier jour de ce remarquable Festival.

Le public a ses habitudes, sa mode aussi. Or pour les stations du lac, le samedi est, de longue date, le jour le plus couru.

Dans la présente occasion, on obéira plus que jamais à cette habitude, à cette mode. En effet si les spectacles donnés le 7 et le 11 août ont été des plus brillants, celui qui doit fermer le festival annuel, les surpassera tous deux en éclat. Outre les jeux et les représentations, qu'il serait trop long d'énumérer, il y aura, à cette date de la clôture, un épisode plein d'intérêt aussi: le tirage de la loterie. Si vous en avez lu les détails que porte le programme de chaque journée, vous savez qu'elle a une importance véritable. Elle se compose de cinquante lots, actuellement en exhibition aux magasins de M. Werlein et de M. Lilienthal, et dont pas un n'est à dédaigner.

Nous y remarquons un piano droit, des diamants, des saphirs, des rubis, des grenats; épingles, bagues, broches, boucles-d'oreilles, bracelets, boutons; des montres, des pendules, des services en verre de Bohême, en argent, en plaqué; des lampes, des corbeilles à fruits, des aiguières, des garnitures de toilette, des pots réfrigérateurs en argent, en papier mâché; des chatelaines or et argent, des bronzes, des marbres, des timbres. Et remarquez-le, chaque carte d'admission au festival, dans toutes ses parties, est aussi un billet de loterie, qui vous donne une chance dans ce riche tirage. Et ce billet ne coûte que 50 cents, pour chacune des journées; le prix de l'excursion compris. Avouez-le, on ne pourrait rendre plus aisée et plus agréable la participation à une action méritante.

Allez donc, allez en foule à cette journée, à cette soirée de clôture. Vous aurez là des jeux à l'infini et pour tous les âges; des courses en bateaux, à la voile et à la rame; des tirs, un combat naval, un concert, une illumination splendide, un bal et la représentation de l'opéra burlesque *Le Sorcier*, par une troupe d'amateurs que vous connaissez bien et que déjà vous avez maintes fois applaudis.

Que si vous voulez vous rendre un compte plus exact des préparatifs qui se font pour cette clôture, rendez vous ce soir au Fort Espagnol. On vous fournira là-dessus les renseignements les plus détaillés, et en même temps vous assisterez au concert donné par les artistes que dirige M. Geo. Sontag.

Liste des passagers arrivés à New-York par le "Champagne."

M. Aguirre, M. John Betini, Mlle Best, M. Ch. Barry, M. Bruneau, M. A. Bircher, M. Brétésnich, M. Betencourt, M. Cornuel, Mme Cornuel, Mlle Cath Canning, M. E. Canal, Mme Canal, M. J. C. Clegg, Mme Clegg et enfant, M. Casenbon, Mme Casenbon, M. Cotter, Mme Cotter, M. Callier, M. Cle.., M. Ch. Cap, Mlle A. Celli, M. Cahn, Mgr Dufal, Mlle Marie Dietrich, M. F. Escalante, Mlle Julia Engler, Rév. Père François, M. Fouesiquer, M. J. Fourment, M. Foster, M. A. Frederic, Rév. Père Grégoire, M. J. J. M. Guerra, M. Garrisson, Mme G. Garrisson, Mlle Garrisson et femme de chambre, Mme J. A. Grant, Mme veuve Heln, M. A. H. Hirsh, M. L. Hesslein, Mme Hates, M. E. Jeantet, Mme Jeantet et enfant, M. Ch. Jacques, Mlle Jeantet, M. Jullien, M. Jacques Kahn, Mme Jacques Kahn, Mme Karpen et enfant, M. L. Kininger, M. Keller, M. Krasy, M. Koerner, M. Kl-ner, M. de Lima, Mme de Lima et enfant, M. Ed. de Lima, M. Ch. de Lima, Rév. père Lecomte, Rév. père Louage, Rév. père Léoncien, Mlle Berthe Liegeois, M. Ludwig Lehmaier, M. S. F. Myer, Mme L. A. Myers, Mlle Myers, Mlle Anna Maller, M. E. Messager, Mme Cl. Mayer, Mlle Hortense Mayer, Mlle Charlotte Mayer, Mlle Valerie Mayer, Mlle Jeanne Mayer, Mme Marie May, Mlle Saray May, M. Georges Negre, M. Ortega, Mlle Eline Pollack, M. L. Peon, Mme C. S. Porter, Miles Porter, M. Ch. B. Perkins, M. J. Perrasse, Mlle Boissard, M. Restrepo, M. Ramires, M. R. Sedano, Mlle Samuel, M. E. J. Stark, M. George Silva, M. M. A. Stafford, M. A. Stuart, M. S. T. Strang, M. A. A. Strauss, M. Isaac Strauss, M. Estan Strauss, M. Sidway, M. Ch. Tetaz, Mme Ad. Tresal, M. B. Tabeado, M. J. Villademoros, M. Wilson, M. H. A. Wiley, M. Benitez, Mme Weissinger et deux enfants—Et 179 passagers de 3e classe.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Algiers	New York	Alger
Ayrshire	Anvers	rue de
Arecibo	Liverpool	3e dist. 25
City of Mexico	....	1er dist. 20
Cydonia	United Kingdom	Gretna
Chalmette	New York	Alger
Esteban de Antunano	Hambourg	4e dist. 47
Governor	Liverpool	2e dist. 10
Harlan	Veracruz	Alger
Lassell	Liverpool	1er dist. 39
Morgan City	New York	Alger
Professor Morse	Utilla	1er dist. 14
Sotta	....	1er dist. 12
Wydale	Continent	Elevator
NAVIRES.		
Elise	Brême	1er dist. 27
BARQUES.		
Livingston	Lisbonne	1er dist. 30
Port Royal	Brême	1er dist. 25
BRICKS.		
Union	Mexico	2e dist. 17
GOELETTES.		
Henrietta Esch	....	Pic Tier
Trieste	....	2e dist. 18

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Chalmette, Adams .... parti 4 aout
Steamship Knickerbocker, Kemble .... parti 7 aout
Steamship El Dorado, Hawthorne .... parti 7 aout

BATH, ME.
Goelette St-Thomas, Percy .... partie 20 juillet

NEW MEADOWS RIVER, ME.
Navire Scotia, Sprague, en chargement 1r aout

LIVERPOOL.
Steamship Historian, Hughes .... parti 31 juillet
Steamship Governor, Valliant .... parti 22 juil.
Steamship Inventor, Reynolds .... parti 21 juil.
Steamship Norfolk, Woolsten .... parti 20 juil.

LONDRES.
Steamship York City, Bena .... parti 22 juin

NEWPORT.
Steamship Architect, Jones .... parti 25 juillet

HAMBOURG.
Goelette Genina, DeFreese .... partie 27 avril

REVAL.
Navire Riverside, Langdon .... parti 22 juillt

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Telédano.
4 Coin des rues Telédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Telédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly.. et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leoline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

No 111. LOI

Pour encourager l'élevage des moutons, pour protéger les moutons contre les chiens, pour déclarer délit la possession et l'entretien d'un chien qui tue les moutons, et pour frapper ce délit d'une pénalité; pour autoriser les juries de police à voter certaines ordonnances, pour déclarer la violation de ces ordonnances délit et pour pourvoir à la punition de ce délit.

CONSIDERANTS.

Attendu que plusieurs parties de cet Etat conviennent à l'élevage des moutons; attendu que cette industrie prospérerait et deviendrait une source de profits considérables sans les ravages causés parmi les troupeaux par les chiens,—

Section 1re—Il est déclaré par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les juries de police des différentes paroisses de cet Etat sont autorisés à voter telles ordonnances qu'ils jugeront nécessaires pour encourager l'élevage des moutons, pour protéger les moutons contre la férocité des chiens, et pour imposer telles amendes et pénalités qu'ils considéreront convenables pour mettre en vigueur les dites ordonnances, le montant des dites amendes et pénalités devant-être recouvré au moyen des procedures ordinaires devant toute cour de juridiction compétante, au nom du jury de police de la paroisse.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que quiconque violera une ordonnance du jury de police votée en conséquence de la section précédente, commettra un délit, et, s'il est trouvé coupable, sera condamné à une amende de $100 ou plus, ou à un emprisonnement de 30 jours ou plus ou aux deux pénalités, au gré de la Cour. La condamnation à une amende n'empêchera pas de poursuivre la partie coupable, en vertu de cette section, de même qu'une poursuite en vertu de cette section n'empêchera pas d'instituer un procès à la partie coupable pour recouvrir une amende conformément à la 1re section de cette loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que, à la demande de 50 contribuables au moins d'une paroisse quelconque, il sera du devoir du juries de police de voter les ordonnances autorisées et visées par cette loi. Les jurrés de police auront le pouvoir et le devoir d'aviser aux voies et moyens nécessaires pour détruire les chiens entretenus contrairement à leurs ordonnances, et, si cela est nécessaire, aux frais de la paroisse.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Qu'aucun dommage ne sera décrété contre une personne qui aura tué un chien entretenu contrairement aux ordonnances du jury de police, ou qui aura tué ou blessé un mouton ou un agneau. Si cette personne est poursuivie en justice elle aura le droit de plaider en réconvention, quelque soit le domicile du demandeur, et si elle obtient gain de cause le demandeur sera tenu de lui payer dix fois le montant des dommages causés par le chien, au profit du propriétaire des moutons tués ou blessés, et d'acquitter en outre les frais; il paiera aussi un montant raisonnable pour les dépenses qu'il a occasionnées, la perte de temps imposée au défendeur, les honoraires d'avocat, etc., toutes dépenses qui seront comprises dans les frais du procès.

Sec. 5—Il est de plus décrété, etc., Que si un chien entretenu contrairement aux ordonnances du jury de police, autorisées par cette loi, blesse une personne ou un animal appartenant à celle-ci, la personne blessée ou le propriétaire de l'animal atteint, obtiendra du propriétaire ou gardien du dit chien cinq fois le montant des dommages éprouvés, ainsi que les frais, avec un montant raisonnable pour les honoraires d'avocat et les frais de temps, le tout devant être perçu comme dépens.

Sec 6—Il est de plus décrété, etc., Que si un chien tue, blesse ou mord un mouton ou un agneau, le propriétaire de l'animal recouvrera du propriétaire du chien dix fois le montant des dommages éprouvés, ainsi que les frais, avec un montant raisonnable pour les dépenses qu'il a dû faire, la perte de temps et les honoraires d'avocat.

Sec. 7—Il est de plus décrété, etc., Que quiconque possèdera ou entretiendra sciemment un chien qui aura tué, blessé ou mordu un mouton ou un agneau, commettra un délit, et s'il est reconnu coupable, sera condamné à une amende de $25 au moins ou à un emprisonnement de 30 jours au moins, ou aux deux peines, au gré de la cour. Des renseignements dignes de foi fournis par des tiers, établis sous le sceau du serment, et communiqués au propriétaire ou au gardien du chien, ainsi que de fortes preuves résultant des circonstances, aussi bien que l'expérience personnelle du dit propriétaire ou gardien, constitueront la "connaissance" dans le sens de cette section. Une poursuite au criminel, en vertu de cette section, n'empêchera pas les poursuites civiles autorisées par cette loi, et ces poursuites civiles ne seront pas un obstacle aux poursuites criminelles.

Sec. 8—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi incompatible avec la présente est et demeure rappelée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No. 112. LOI

Pour amender une loi intitulée "Loi pour charger les juris de police de la direction et du contrôle des levées publiques achevées; pour leur enjoindre de faire des réglements et de prendre les mesures nécessaires en vue de la protection, de l'entretien et de la réparation des levées publiques; pour pourvoir à la division des paroisses en wards et districts de levée et pour la nomination de surintendants de levées; pour prescrire les devoirs des surintendants de levées; pour prohiber la brêche ou coupure des levées publiques pour tout autre objet que leur réparation ou leur reconstruction, ou dans le but d'y placer des dalles à riz et des tuyaux ou conduits pour apporter l'eau aux sucreries; pour prescrire des pénalités pour la violation de cette loi; pour rappeler la loi No 88, approuvée le 10 avril 1880, et la loi No 104, approuvé le 5 juillet 1882, ainsi que toutes autres lois incompatibles avec les dispositions de la présente.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 5 de la loi No. 84, approuvée le 10 juillet 1884, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: A la paroisse d'Orléans, rive orientale du Mississipi, ne s'appliqueront pas les dispositions de cette loi. Elles ne s'appliqueront pas non plus, en tant qu'il s'agit de dalles à riz, à la paroisse Lafourche et à ces parties de la paroisse Plaquemine, qui sont situées sur la rive droite du Mississipi, audessous de la ligne inférieure de l'habitation "Live Oak Grove", et sur la rive gauche, audessous de la ligne de l'habitation "Bel Air". Le manière de couper les lèvres pour y introduire des dalles à riz, exécuter le tracé des chemins ou y placer des machines dans la paroisse Lafourche et les parties exemptées de la paroisse Plaquemine, sera déterminée par les juris de police de ces deux paroisses, lesquels sont revêtus de pleins pouvoirs pour réglementer la coupure des levées, dans le but d'y introduire des dalles à riz, d'y établir des chemins et des machines, dans les bornes prescrites par cette section.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur dès le 1er septembre 1886.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No 113. LOI

Pour amender une loi intitulée "Loi pour incorporer la ville de la Nlle-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour rappeler toutes les lois incompatible avec ses dispositions," approuvée le 23 juin 1882, et pour pourvoir au pavage et à l'établissement de trottoirs dans la ville de la Nlle-Orléans.

Avis public ayant été donné de la future présentation de cette loi à la Législature, session de 1886, conformément à l'article 48 de la Constitution.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 32 de la loi No 20, approuvée le 23 juin 1882, intitulée "Loi pour incorporer la ville de la Nlle-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour rappeler toutes les lois incompatibles avec ses dispositions," est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Lorsqu'un quart des propriétaires d'immeubles faisant face à une rue non pavée ni garnie de trottoirs, dans la ville de la Nlle-Orléans, adresseront au Conseil de ville une pétition demandant le pavage et la construction de trottoirs dans ladite rue ou une partie de cette rue, en indiquant la nature du pavage et des trottoirs susdits, le Conseil fera publier cette pétition en anglais dans le journal officiel de la ville, une fois par semaine, pendant quatre semaines, et si, à l'expiration des insertions, une majorité des propriétaires d'immeubles faisant face auxdites rues ou parties de rues, n'objecte pas à ces travaux dans un mémoire adressé au Conseil, celui-ci votera une résolution ordonnant l'établissement du pavage et des trottoirs, conformément à la section 2 de cette loi. Les propriétaires d'immeubles faisant face au pavage paieront les trois quarts des frais, en proportions égales, à tant le pied courant de façade; l'autre quart, aussi bien que les frais de construction aux carrefours ou intersections, seront à la charge de la ville. Les immeubles ainsi bénéficiés seront frappés, pour les frais, d'un privilège ou d'une hypothèque spéciale primant celle du vendeur. Tous les frais d'établissement de trottoirs seront, à égales proportions, à la charge des propriétaires d'immeubles faisant face auxdits trottoirs. Si les propriétaires intéressés demandent dans leur pétition que les paiements pour frais de pavage et de trottoirs se règle par quotités, en un, deux et trois versements proportionnels et égaux, le Conseil proposera ces conditions aux soumissionnaires et les insérera dans le contrat qu'il conclura avec eux pour les travaux susdits. Ces conditions porteront, par exemple, qu'un tiers des frais sera payé comptant, et le reste à un et deux ans, à 6 pour cent d'intérêt, avec privilège supérieur sur les propriétés, jusqu'à complet paiement du principal et de l'intérêt. Rien dans cette loi n'affectera celle (No 73) approuvée le 30 mars 1876, relative au pavage des terrains neutres ou des rues adjacentes à la levée, ou d'autres parties de cette loi non incompatibles avec la présente.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No 114. LOI

Pour autoriser le Conseil à établir un niveau uniforme de trottoirs dans la ville de la Nlle-Orléans, et amender la section 8 de la loi No 20 de 1882 de manière à ce qu'elle soit conforme à la présente loi; pour pourvoir au paiement des travaux à exécuter en soumettant les propriétés faisant face aux trottoirs améliorés à une première hypothèque au profit des entrepreneurs; pour prescrire ce qui constituera un avis légal en vertu de la présente loi.

Attendu qu'avis public a été donné pendant trente jours, conformément à l'article 48 de la Constitution: de la présentation de cette loi à la Législature, session de 1886; et attendu qu'il a été prouvé à l'Assemblée Générale que les publications susdits ont eu lieu,—

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Conseil de la ville de la Nlle-Orléans est autorisé à établir un niveau uniforme pour les trottoirs, dans la ville de la Nlle-Orléans, et à ordonner que, lesdits trottoirs soient relevés ou abaissés: la section 8 de la loi No 20 de 1882 est amendée de manière à répondre aux exigeances de la présente loi.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes les fois que le conseil décidera d'établir un certain niveau pour les trottoirs, dans certaines rues de la ville, le voyer de la ville établira ce niveau et le fera connaître. Des avis seront alors distribués par le commissaire des travaux publics aux propriétaires intéressés, ou à leurs agents, représentants ou tenanciers, leur signifiant d'avoir à se conformer au niveau convenu dans les dix jours qui suivront celui de la signification.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que dans le cas où le propriétaire, son agent ou représentant, négligeront ou refuseront de commencer les travaux dans les délais prescrits, le controleur devra, à la requête écrite du commissaire des travaux publics, solliciter des soumissions pour la réparation et le nivellement à nouveau de tous les trottoirs en question, conformément au niveau établi par la municipalité et aux devis que préparera le voyer de la ville, aux frais et risques des propriétaires, et le paiement pour ces travaux se fera de la manière ci-après prescrite.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Qu'à l'achèvement du travail, le voyer de la ville et le commissaire des travaux publics le feront examiner, et, s'ils le jugent bien exécuté, émettront un certificat signé par chacun d'eux respectivement et approuvé par le maire, lequel constituera une première hypothèque sur la propriété. Ce certificat sera enregistré au bureau du conservateur des hypothèques, et le montant du portera intérêt, à raison de 6 pour cent par an jusqu'à paiement final.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Qu'un avis remis au propriétaire ou à son agent constituera une signification légale et valide, en vertu de cette loi. La personne percevant le loyer du propriétaire sera considérée comme son agent. Si le propriétaire est absent, ou ne réside pas à la Nouvelle-Orléans, et n'est pas représenté par un agent, un avis imprimé affiché à la maison en présence de deux témoins constituera un avis légal et valide, en vertu de cette loi.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi incompatible avec la présente est et demeure rappelée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No. 115 LOI

Ordonnant le transfert de balances non dépensées, allouées par la loi 46 de 1884, ainsi que leur distribution.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les balances non dépensées, s'élevant à $3,763, allouée par la loi 46 de 1884, sont et demeurent transférées au fonds général de 1886, 1887 et 1888.

Du Fonds général de 1886, la somme de $1500, pour fourniture de membres artificiels, non encore sollicités, en vertu de la loi 46 de 1884, et pour réparation des membres artificiels.

Du Fonds général de 1887, la somme de $1500, pour fourniture de membres artificiels, non encore sollicités, en vertu de la loi 46 de 1884, et pour réparation de membres artificiels.

Du Fonds général de 1888, la somme de $763, pour fourniture de membres artificiels, non encore sollicités, en vertu de la loi 46 de 1884, et pour réparation de membres artificiels.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que l'allocation précédente pour membres artificiels, non encore demandés, en vertu de la loi 46 de 1884, sera payée conformément aux dispositions et aux règlements de la section 4 de la dite loi. Les réparations seront payées sur l'ordre de l'adjudant-général, lequel servira de certificat à l'auditeur des comptes publics pour le warrant qu'il émettra en faveur de l'adjudicataire du marché contre le Fonds général de l'année où les réparations sont faites. Tous warrants émis en vertu de cette loi seront recevables pour taxes ou licenses dues et payables au Fonds général de l'année où ils ont été émis.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 8 juillet 1886.
S. D. McENEY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 août 1886. — Pour la Louisiane et le Texas, beau temps, vents du sud, température stationnaire.

Température du 11 août 1886.
Thermomètre de E. Schmutz, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	78	25½
Midi	91	32½
3 P. M.	90	32
6 P. M.	87	30½

Nlle-Orléans, 11 août 1886, 2 p. m. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	87	Nashville, Tenn	84
Augusta, Géo	89	Pittsburg, Pa	90
Savannah, Géo	91	Cairo, Ill	91
Mobile, Ala	85	Davenport, Iowa	—
Montgomery, Ala	91	Dubuque, Iowa	89
Vicksburg, Miss	91	Keokuk, Iowa	95
Galveston, Tex	82	La Crosse, Wis	—
Indianola, Tex	85	St-Louis, Mo	—
Shreveport, Le	93	St-Paul, Minn	—
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	90
Chattanooga, Tenn	88	Omaha, Neb	91
Cincinnati, O	89	Yankton, D. T	88
Louisville, Ky	90	Key West, Fla	87
Memphis, Tenn	89	Nlle-Orléans, Le	84

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.
William Rape à Mlle Clotilde Bincaz.
Benjamin Green à Mlle Florentine Joseph.
Alfred Williams à Mlle Henrietta Lee.
Cassius N. Magee à Mlle Ellen Huther.
Bernard Bensen à Mlle Margarett Sinn.

Naissances.
Mme Vincent Schwankhart, un garçon.
Mme James Fitzgerald, une fille.
Mme Jerome Seruntine, une fille.
Mme Prosper Lamai, une fille.
Mme James Livermore, un garçon.
Mme John H. Baehr, un garçon.
Mme Theodore Dixon, une fille.

Décès.
Mme Martha Haye, 40 ans, 117 rue St-Jane.
Hiram Seligman, — ans, Greenwood, Miss.
Mme Vve Emily Daix, 74 ans, 249 rue Miro, côté Nord.
Marion A. Aleix, 6 mois, rue Kerlerec près Roman.
Mme Vve Ellen Barthe, 57 ans, 12 rue Market.
Rosetta Nicholls, 2 mois, — rue Dryades, près Julie.
Mathilde B. Moustier, 6 mois, 217 rue Bourgogne.
Simon Halmer, 38 ans, 168 rue Claiborne, côté Sud.
Carrie Packey, 2 mois, 237 rue Dryades.
Kitty Stinson, 37 ans, rues Girod et Dryades.
Mme Mary Ryan, 53 ans, 367 rue Lafayette.
Robert Bateman, 5 ans, rues Commune et Miro.
Waltec Heard, 7 jours, rues Laurel et Austerlitz.
Richard Richardson, 6 ans, Lake Shore et People's Canal.
Wm. Castlier, 35 ans, rues Enghien et Rampart.
Margaret Donohoe, 64 ans, 257 1/2 rue Perdido.
Adam Kimmel, 60 ans, 462 rue Carondelet.

Voyageurs arrivés.

HOTEL VICTOR.

G. A. Nelson, Chicago; Louis Mosby, Virginie; C. Kapenan, Lafourche; N. Blanchard, Assumption; K. J. Hancock, Virginie; E. Barcert, Plaquemine; C. Weber, P. J. Kennedy, St-Louis.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Mme Aurelia Bird, née Elvire Bird et Mlle Augustine Bird au People's Homestead Association, un terrain dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Canal et Gasquet $1,500

Thomas Elder, agent, à Walter Lyle Saxon, dix terrains dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Market, Chestnut et Walnut $700

Le même à Charles Irwin Dunn, 1, un ilet de terre borné par les rues Market, Elizabeth, Walnut et Chesnut; 2, un ilet de terre borné par les rues Market, Elizabeth, Pine et Lower Line; 3, un ilet de terre borné par les rues Elizabeth, Ferdinand, Pine et Lower Line; 4, un ilet de terre borné par les rues Ferdinand, Oliver, Chesnut et Broadway; 5, neuf terrains dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Preston et State $4,390 84

James K. Nash à Mlle Frederica Buhler, un terrain dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Cadiz et Valence $1350

John Chaffe à Mme John Charles Chaffe, deux terrains dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Perrier, Général Taylor et Prytanée $2000

Jacob Bopp à Mme Vve Maria Bopp, 1—un terrain dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Claiborne et Derbigny; 2—un terrain dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Bienville, Roman et Conti; 3—un terrain dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Derbigny et Roman; 4—un terrain dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti $1,500

Cour civile de district.—Thomas Wigley contre Autoine et Octave Layman et autres—Appel.

Succession de Mme Marie Griffen, B. H. Watkins, Peter et Michel Kergan, et celles de M. et Mme John Rosrer et Marguerite Rosrer, épouse de Philippe Fritz, sont ouvertes.

Cour Criminelle de District.—Section B—juge Baker.

Hubert Lawrence, voies de fait sur Gilbert Lyman, un mois de prison.

George Sylvester, John Monayhan et Joseph Barnett vol, 6 mois de prison.

Sont accusés de voies de fait; Mme C. Bargay, Moses Harris, alias Eastman, alias Smith, Jean Marie Rozier, Fannie Williams et Bud Thomas.

Cour du recorder Davey.—Claudia Paterson, ivresse et bris de paix, $25 ou 30 jours.

John Wells, vagabondage, $25 ou 30 jours.

Edward Clark, ivresse, bris de paix et port d'armes cachées, renvoyé devant la cour criminelle de district sous caution de $250.

John Williams un des témoins du meurtre de Narcisse Landry, a été renvoyé devant la 2me cour.

Mike Leonard, ivresse et bris de paix, $10 ou 20 jours.

Edward Carnes, blessure, $500 de caution.

Emilie Pester et Ike Flynn, voies de fait, $250 de caution chacun.

Cour du recorder Burthe.—Mme James Eagan, voies de fait sur Mme W. Heft, $250 de caution.

John Latour, ivresse et bris de paix et résistance aux agents, $0 ou 30 jours.

Hattie Morrison, ivresse, $2 50 ou 10 jours.

Blanche Ivey alias McGann, Katie Wells, Nellie Coppersmith et Maggie Jordan, complices dans l'affaire de vol commis rue Perdido No 4, ont été mises sous caution de $500 chacune.

Peter Vasey, un garçon de 16 ans, ivre et d'allures suspectes, a été condamné à $20 ou 30 jours.

Solomon Corisbanz, allures suspectes, $25 ou 30 jours.

Allen Palmer, allures suspectes, $20 ou 30 jours.

Incendies.—Hier matin, à 1 heure 25, un incendie s'est déclaré rue Jeanne, entre Royale et Dauphine, dans la maison portant le No. 49, qui a été détruite, ainsi que celles portant les Nos. 43, 45, 45 1/2, 47, 51.

La première appartient à M. Cambas; elles est assurée $1300 à la compagnie "North British."

Le mobilier de M. Auguste Moret qui habitait cette maison était assuré $300 à la Compagnie "Firemen."

Le No. 47 était assuré $1300 à la Compagnie "North British."

Les Nos. 45 et 45 1/2 sont assurés $1800.

Une maison de la rue Royale, entre les rues Jeanne et Barthélemy, a été aussi endommagée; elle est assurée $2000 à la Compagnie "People."

Le manque d'eau a seul permis aux flammes de prendre une telle extension.

—A 5 heures 20, un autre incendie a été découvert rue St. Charles No 167, dans une chambre donnant sur une galerie intérieure. Le mobilier de cette chambre a été complètement détruit avant que les pompiers aient réussi à maitriser les flammes. Le mobilier était assuré $2,300 à la Compagnie Hibernia.

Enlèvement.—Sous ce titre nous annoncions hier que M. Ferguson qui est séparé de sa femme lui avait enlevé mardi soir à Milneburg sa petite fille âgée de 4 ans. M. Ferguson, dont le signalement avait été envoyé à toutes les stations, a été arrêté hier matin et a comparu devant le juge Burthe qui l'a acquitté, l'enfant lui appartenant.

Retrouvé — Eddie Youngblood, l'enfant qui était tombé lundi dans le fleuve au pied de la rue Marigny, en pêchant du haut d'un bateau, a été retrouvé hier matin à 5 milles d'Alger. Le coroner a vu le corps et délivré le certificat d'usage.

Vol de vêtements—Un nègre du nom de Joseph Guillaume a porté plainte hier matin contre une nommée Camelia Saucier, sa maitresse, qui lui avait volé un lot de vêtements.

Une enquête a été commencée aussitôt, et les vêtements ont été retrouvés chez un brocanteur dont la boutique est située au coin des rues Robertson et Carondelet. La voleuse a été arrêtée et incarcérée sous l'accusation de vol.

Affaire Landry.—Frank Smith, le second du bateau Mabel Comeau, accusé du meurtre de Frank Landry, a comparu devant la Deuxième Cour qui l'a renvoyé sous caution de $2,500 devant la Cour Criminelle de District.

La femme de John Landry qui devait comparaitre à la Cour comme témoin avait disparu de son domicile et ne s'est pas présentée à la Cour. Elle a été arrêté hier matin et envoyée en prison en attendant que l'affaire soit appelée devant la Cour Criminelle.

Chute.—Un nommé Adolphe Teller qui s'était endormi la nuit dernière au bord d'une fenêtre, au second étage du bâtiment occupé par les écuries de la "Orleans Brewery," encoignure St-Ferdinand et Chartres, est tombé à 1 h. 30 du matin, sur la chaussée. Il s'est fait dans sa chute de graves blessures à la tête et aux épaules.

Il a été transporté à l'hôpital.

Autre chute.—Hier, à 8 heures 10 du soir, un nommé John F. Smith, étant en état d'ivresse, est tombé, rue St-Philippe, près Remparts, du haut d'un wagon qu'il conduisait; dans sa chute il s'est blessé au côté droit de la tête.

La blessure a été pansée par les médecins de l'hôpital arrivés avec la voiture d'ambulance, puis il a été amené et incarcéré à la station centrale.

Convoi de convicts.—Hier matin le shérif criminel Butler a envoyé au pénitencier de Baton Rouge les convicts suivants:

John Keenan, meurtre, condamné à perpétuité.
Gustave Merkel, léger vol, 2 ans.
Geo. Brackstein, blessures, 8 mois.
Finch Gérard, même délit, 2 ans.
J. F. Burden, recel, 6 mois.
Louis Charleston, effraction, 1 an.
P. S. Colby, détournement, 18 mois.
Sarah Brown, vol, 6 mois.
Willie Burke, attaque à main armée, 4 ans.
Charles Henry Alexander, attaque à main armée dans l'intention de commettre un meurtre, 2 ans.
Paul Simmons, léger vol; Quinn Johnson, blessures, 2 ans chacun.

Affaire Shaw.—Joe Alexander, Robert Garner et Raymond Watson, tous trois impliqués dans la tentative de meurtre commise sur la personne du juge Shaw, ont comparu, hier devant la 1re cour.

Nancy Williams, la servante du juge, a déclaré que la nuit de l'attentat commis sur son maitre, elle n'avait rien vu ni entendu.

M. George Monette, appelé ensuite à témoigner, a déclaré avoir pansé les blessures de M. Shaw.

Joe Alexander, garçon de bureau du juge, a reconnu le marteau avec lequel on a frappé M. S. Haw. Il a dit l'avoir trouvé dans la rue un mois environ avant l'attentat et l'avoir donné alors à la mère de Garner. Les trois accusés, ont été renvoyés en prison sans bénéfice de caution, en attendant de comparaitre devant la cour criminelle.

Bras cassé—Hier à 11 heures du matin, un enfant du nom de Albert Gus, âgé de 10 ans, jouait dans un grenier situé au-dessus d'une écurie chez ses parents, rue Louisa près Bourgogne, il est tombé par mégarde dans l'écurie et s'est cassé le bras gauche.

Noyé.—Hier, à 8 heures du matin, un nommé John Dermody, qui habite au coin des rues Elmire et Chartres, est tombé dans le fleuve en voulant monter dans une barque, au pied de la rue Jefferson. Il s'est noyé et son corps n'a pu être retrouvé.

Un agent de police aux prises avec une bande de nègres.—Mardi soir, à 11 heures, une bande de nègres se disputaient et troublaient la paix publique, au coin des rues Delord et Remparts. Le gardien Lonergan s'étant approché d'eux et leur ayant ordonné de cesser leur vacarme, ils l'ont assailli à coups de pierres et ils l'auraient certainement lapidé s'il n'eut tiré en l'air deux coups de revolver qui ont amené sur les lieux 2 agents avec l'aide desquels un nommé Henry Wagner qui faisait partie de la bande a été arrêté pendant que les autres prenaient la fuite.

Acquitté.—M. Peter Dorel, qui a tué, d'une balle dans la tête, un nègre qu'il avait surpris au moment où il cherchait à s'introduire chez lui pour le voler, a été honorablement acquitté par le juge Keller.

Une vengeance—Les représentants de la race canine, du moins certains, ceux de la basse classe, les rôdeurs de nuit, les hoodiums de leur race qui ne diffèrent de ceux de la nôtre qu'en ce qu'ils évitent et fuient les passants au lieu de les attaquer, sont fort mal vus et même fort mal reçus, dans certains quartiers où ils donnent, la nuit, sous les fenêtres des bourgeois qui les laissent ouvertes à cause de la grande chaleur, des sérénades fort peu goûtées, si peu même que pour se venger des ennemis de leur sommeil, les bourgeois leur déversent sur le dos des pots.... d'eau (pas toujours), qui restent rarement sans effet surtout lorsque notre bourgeois, réveillé en sursaut, plein de sommeil et n'ayant qu'une demi-conscience de ses actes, jette le contenant à la suite du contenu comme cela est arrivé hier soir rue Bourgogne où l'on pourrait voir encore les débris d'un "*utile dulci*" qui a échappé à son propriétaire.

Avis aux passants attardés.

Autre incendie.—Hier, à 4 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré au premier étage de la maison No. 232, rue Richard, chez un nègre nommé Robert Knox, dont le mobilier a été endommagé pour une somme de $10.

La maison, qui appartient à M. Mitchell, a été endommagée pour $50. On ignore si elle est assurée.

Les flammes ont été éteintes par les habitants de la maison et les voisins. L'alarme n'a pas été donnée.

Arrestations.—Ont été arrêtés: Au coin des rues Poydras et Franklin, Julia Williams, retenue comme témoin dans l'affaire de meurtre de Frank Landry, son mari.

Claudia Peterson, pour ivresse, au coin des rues Commune et Bassin.

Pour ivresse, au coin des rues Commune et Carondelet Jack Williams.

Gustave Estnard et Max A. Degean, pour bataille et bris de paix au coin des rues St-Charles et Commune.

Michael Kinney, bris de paix, rue Girod, près Carondelet.

Marie Johnson, Elizabeth Davis, pour bataille et bris de paix, rue Franklin, près Lafayette.

Anna Brown, voies de fait.

Paragraphes.—Une jeune fille du nom de Lizzie Renaud a été arrêtée dans la nuit de mardi à mercredi par les officiers Fruthaler et Mauberret dans une maison de joie de la rue de la Douane entre Dauphine et Bourgogne. Elle a comparu devant le juge Barthe qui l'a acquittée mais la retenue prisonnière jusqu'au moment où son frère Paul Renaud aura porté devant le recorder Roman à Carrolton l'accusation de vagabondage comme c'est son intention de le faire.

—Un nommé Jake Schelleng qui est accusé de détournement s'est constitué prisonnier hier matin.

—Un chien d'allures suspectes a été tué par l'officier Terrebonne au coin de la rue Galvez et du Chemin du Bayou.

UN BUREAU DU TRAVAIL EN ANGLETERRE.—Pendant son passage au ministère libéral, M. Mundella a créé un bureau nouveau dont on paraît attendre, en Angleterre, de bons effets. Ce bureau est chargé de recueillir les renseignements sur la condition actuelle et l'avenir probable de la population industrielle du Royaume-Uni, où il existe en ce moment 13 millions d'ouvriers employés dans 3,000 industries différentes, et de les publier sous une forme populaire. L'ouvrage devra renfermer l'indication des divers emplois, du nombre d'ouvriers, des gages qu'ils reçoivent, du capital engagé, de l'état présent et de l'avenir du commerce, de l'influence du métier sur la santé et le confort de l'ouvrier, du manque ou du surcroît du travail, de l'ouverture ou de la fermeture des marchés.

Echo parlementaire. Dans les couloirs de la chambre, le jour de la clôture:

Quelques députés reprochent à un journaliste très connu de changer volontiers d'opinion, afin de pouvoir toujours faire de l'opposition.

—Ecoutez donc, s'écrie le journaliste, moi, je n'ai jamais aimé qu'un gouvernement....

—Celui que nous n'avons pas! achève un député.

Bizarreries de la langue française.—Un monsieur rencontre, l'autre jour, à deux pas de la gare Montparnasse, un ami en tenue de cérémonie:

—Où vas-tu, dans ce costume solennel?

—Je vais diner en ville... à la campagne.

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française

Paris, 11 août—Le trois pour cent est coté à 82 francs 82 1/2 centimes.

Le journal la République Française.

Paris, 11 août—Le journal la République Française écrit qu'il est certain que la diplomatie effectuera l'annexion des Nouvelles Hébrides à la France.

Choléra parmi les troupes françaises.

Paris, 11 août—Le choléra, d'un caractère très virulent, sévit parmi les troupes françaises au Tonkin.

Le chef d'état-major médical a succombé à la maladie.

Tempête.

Nancy, France, 11 août—Une tempête s'est abattue aujourd'hui sur cette ville et a causé des dommages considérables.

Le vent a ravagé les vignes, déraciné les arbres et démoli en partie des maisons. Un soldat a été tué et plusieurs autres personnes blessées.

Accident fatal.

Dublin, 11 août—Six hommes ont été tués aujourd'hui par l'écroulement d'un tunnel de chemin de fer en voie de construction, à New Ross.

M. Matthews réélu.

Birmingham, 11 août—M. Matthews, secrétaire de l'Interieur, a été réélu sans opposition à Birmingham, à la Chambre des Communes.

Les Libéraux, au dernier moment, ont retiré leur candidat, M. Cook; laissant ainsi le champ libre à M. Matthews.

Excitation à Tsin-Tsin.

Londres, 11 août—Des avis de Tsin-Tsin annoncent qu'une grande excitation existe en cette ville, par suite de la nouvelle que l'île de Lazareff, dans l'Océan Pacifique, est occupée par les Russes.

Mort du Prof Grell.

Londres, 11 août—Le Prof. Grell, réformateur de la musique d'église allemande, est mort.

Monument à Blucher.

Berlin, 11 août—Un mouvement est sur pied pour ériger un monument à Caub, à Blucher, le célèbre général prussien.

Le Pape et la France.

Rome, 11 août—L'ambassadeur français a eu une longue entrevue aujourd'hui avec le Pape, relativement à la question chinoise.

On rapporte qu'un arrangement satisfaisant a été effectué.

Mariage de M. James Bottie Hamilton et de la fille du Duc d'Argyll

Londres, 11 août—Le mariage de M. James Bottie Hamilton et de Lady Evelyn, fille du duc d'Argyll, a eu lieu aujourd'hui à l'abbaye Westminster.

M. Hamilton est bien connu à New York et à Boston.

L'émeute à Belfast.

Belfast, 21 août—Les magistrats se sont montrés sévères à l'égard des émeutiers qui ont été jugés aujourd'hui.

Pendant la journée et l'après-midi une populace rebelle était réunie dans les rues.

Il était évident qu'il y avait un vif désir de renouveler l'émeute, mais la crainte des troupes a empêché une explosion.

Mort du Dr Jacob Rappaport

Vienne, Autriche, 11 août—Le Dr Jacob Rappaport, le plus grand spéculateur dans les finances, de cette ville, est mort aujourd'hui d'une apoplexie.

Les membres loyalistes irlandais.

Londres, 11 août—Les membres loyalistes irlandais se réuniront le jour de l'ajournement du Parlement, pour décider de leur ligne de conduite à la prochaine session.

On croit en général qu'ils appuieront le gouvernement, mais maintiendront une attitude indépendante, relativement aux mesures irlandaises.

Le ministre Cox.

Constantinople, 11 août—Le ministre des Etats-Unis Cox, proteste auprès de la Porte contre l'acte des autorités syriennes, qui ont fermé les écoles de missions américaines en Syrie.

Le ministre Pendleton.

Berlin, 11 août—Le ministre des Etats Unis, M. Pendleton, a obtenu un congé de son gouvernement. Il partira pour la Suisse. Sa fille est entièrement rétablie de l'état de prostration où elle était plongée depuis la mort tragique de sa mère au Central Park, New York.

M. Chapman Coleman premier secrétaire de la Légation américaine, dirigera les affaires du bureau pendant l'absence de M. Pendleton.

Affaire Cutting.

El Paso, Texas, 11 août—Un correspondant d'un journal américain, accompagné de M. Samuel Field, citoyen bien connu de Dallas, dit qu'il a vu Cutting hier dans sa prison à Paso Del Norte.

"Je l'ai questionné, a-t-il dit, particulièrement au sujet de l'article dont on se plaint et qu'il aurait distribué personnellement, allegue-t-on, au Mexique."

Il a répondu: "En allant sur la rive mexicaine, le matin de la publication, j'avais dans ma poche un numéro du journal "La Sentinelle." Je suis entré dans un café, tenu par un de mes amis et lui ai donné un exemplaire, le seul que j'eusse. C'est tout ce que j'ai fait, et c'est l'exacte vérité. Je n'ai pas distribué un grand nombre de journaux à Paso del Norte, ainsi qu'on l'a allégué."

J'ai demandé à Cutting s'il avait l'intention de faire appel à la cour suprême de Chihuahua.

Il m'a répondu que son avocat, un jeune étudiant mexicain, qui sort de l'école de droit, avait décidé qu'il le ferait.

Un autre prisonnier des autorités mexicaines

Dallas, Texas, 11 août—Un ex-résident de Dallas est enfermé, dit-on, dans une cellule de la même prison où se trouve Cutting. Ce prisonnier est un homme de couleur du nom d'Albert Stevens.

Celui-ci est allé à Paso del Norte et les fonctionnaires mexicains, le prenant pour un autre individu qu'ils voulaient appréhender pour délits commis contre les lois mexicaines, ont voulu l'arrêter.

"Ne comprenant pas la langue des Mexicains, et ne voyant pas d'insigne officiel sur les dits fonctionnaires qui essayaient de l'arrêter, il conclut qu'il allait être victime de voleurs. Il tira alors son revolver et fit feu.

Les officiers mexicains réussirent néanmoins à s'emparer de lui, et on le conduisit en prison, où il languit actuellement. Ses amis croient que son cas est un de ceux qui demandent une intervention diplomatique.

Choléra.

Naples, 11 août—Quatre cas de choléra ont été constatés en cette ville; les patients sont des fugitifs des districts infestés par la maladie.

Funérailles du poète et du patriote Marochetti.

Naples, 11 août—Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles du poète et patriote Marochelli, dont les restes ont été transportés ici, après avoir été inhumés pendant quarante ans en Amérique.

Des panégyriques ont été prononcés.

La dépouille mortelle sera ensuite transportée à Forli, pour y être inhumée.

Mme Minnie Hauck.

Brême, 11 août—Mme Minnie Hauck est partie aujourd'hui pour New York, à bord du steamer Eder.

La semaine dernière elle a été reçue par la Grande Duchesse de Saxe, à Weimar.

Petite vérole.

Détroit, 11 août—La petite vérole sévit ici. M. Joseph Pfister est mort ce matin de cette maladie.

Autre bande révolutionnaire.

Brownsville, 11 août—El Mundo, journal révolutionnaire de cette ville, a publié, ce matin, un extra dans lequel il dit: Une autre bande révolutionnaire, sous les ordres du vicomte Pena, a passé près de Charco Escondido.

Les forces du gouvernement commandées par Narciso Davila ont brûlé le ranche Llanitos, propriété de Mauricio Cruz, le révolutionnaire. Celui-ci pour se venger a incendié le ranche de Davila, à Ojo de Ague et a chassé tous ses bestiaux.

Deux soldats de la bande Topia prétendent que celui-ci est à Mexico et qu'il est grièvement blessé.

Manuel Reyes, abandonné par ses compagnons près de Laparra, est mort lundi.

Michael Davitt.

New York, 17—M. Michael Davitt est parti aujourd'hui pour Chicago, par voie du New York Central R. R.

Corsicana, Texas, 11 août—Au cours d'une entrevue, aujourd'hui, avec un reporter, M. R. G. Mills, membre du Congrès, a déclaré que l'opinion parmi les fonctionnaires du gouvernement à Washington, est que le Mexique a fait un faux pas.

Qu'il faut que Cutting soit mis en liberté, et s'il ne l'est pas, nous avons des raisons suffisantes pour déclarer la guerre; que les Etats-Unis se sont engagés d'une façon telle, qu'il est nécessaire que le Mexique cède et fasse une réparation convenable ou qu'il s'apprete à la guerre.

Le Président, dit M. Mills, est bien résolu et des mesures préliminaires sont prises, en prévision d'une collision entre les deux puissances. Si une telle collision a lieu, le résultat serait la perte par le Mexique d'une partie de son territoire et des excuses convenables seraient exigées pour l'insulte faite à notre drapeau.

WASHINGTON.

Nominations.

Washington, 21 août—Le Président a fait les nominations suivantes: Charles A. Ward, collecteur de la douane pour le district de Huron, Mich; Smith M. Palmer, enregistreur du bureau des terres à Salina, Kansas, en remplacement de Jno M. Hodge, suspendu; C. F. Searl, receveur des deniers publics à Salina, Kansas, en remplacement de Harper S. Cunningham, suspendu.

M. Daniel Haggerty, de Baltimore, a été nommé assistant surintendant du service de la malle par chemin de fer.

Le Contrôleur intérimaire de la Trésorerie

Washington, 11 août—Le Contrôleur intérimaire de la Trésorerie a autorisé aujourd'hui la 1re banque nationale de Franklin à commencer les affaires avec un capital de $600,000.

Le maître de Poste général

Washington, 11 août—Le maître de Poste général a lancé l'ordre stipulant qu'à l'avenir toutes les malles pour le Mexique seront expédiées par chemin de fer, traversant la frontière à El Paso, Texas.

Il a nommé aujourd'hui comme inspecteurs de bureau des postes les personnes suivantes: E. R. Threadnell, à Los Angeles, Cal; R. R. Mourne, à Oakland, Cal; T. T. Reams, à Jacksonville, Ohio et A. H. Brane, Reidsville, Col.

Le général Phil Sheridan.

Cincinnati, Ohio, 11 août—Le général Phil. Sheridan est arrivé cette après-midi en cette ville, où il vient rendre visite à sa mère. Il est accompagné de son frère, le colonel Mike Sheridan. On lui a fait une réception.

Convention démocratique d'Etat.

Indianapolis, 11 août—La Convention Démocratique d'Etat s'est réunie aujourd'hui à dix heures A. M., à la Salle Tomlinson. Il y a une foule considérable en cette ville.

Des résolutions ont été adoptées, par lesquelles la Convention approuve cordialement l'administration du Président Cleveland, pour son habileté, son intégrité et l'économie dont il a fait preuve dans l'administration des affaires nationales. Elles reconnaissent dans le Président et les membres de son Cabinet des serviteurs publics fidèles et patriotes.

Une résolution a été aussi adoptée par laquelle la convention déplore la mort du chef honoré et fidèle, de l'Hon. Thos. A. Hendricks, dont les sages conseils étaient si précieux aux démocrates de l'Indiana.

La résolution ajoute que le parti démocrate a subi aussi la perte de quatre autres citoyens éminents: le vaillant chef Geo. B. McClellan; l'homme d'Etat, pur et sage, Horatio Seymour; le superbe héros Winfield Scott Hancock, et plus récemment encore l'éminent homme d'Etat, le conseiller judicieux et profond le philosophe politique: Samuel S. Tilden.

Mort du représentant Beach.

New Burgh, N. Y., 11 août—M. Beach, membre du Congrès, est mort hier soir à Cornwall.

Lewis Beach naquit dans la ville de New York le 30 mars 1835; il gradua à l'École de droit de Yale en 1856 et fut admis la même année comme membre du barreau à New York.

En 1861 il établit sa résidence dans le comté Orange. Dans ces vingt dernières années il écrivit souvent dans plusieurs journaux.

Il est l'auteur de l'Histoire de Cornwall. En 1880 il accepta la nomination pour le Congrès.

Il fut élu au quarante-septième et au quarante huitième Congrès dans le quinzième district de New York, et fut ensuite réélu au quarante-neuvième Congrès par 17,728 voix. Son concurrent, le candidat républicain, en obtint 15,794.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Neuvième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21
15 Poste de la Cie de Pompe No. 26.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 20 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 11 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No .. Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stera, Française.
252 Poste de la Cie de Pompe H. & L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Labarpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poets et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grande-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
116 Reynes et Dauphine.

ROYAL BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans ROYAL BAKING POWDER CO. 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO. SCHMIDT & ZIEGLER.
21 oct 85—1an

Chemins de fer.

Heures d'arrivée et de départ.

ILLINOIS CENTRAL.
Arrivée. — Départ.
No 1 Ex ... 11 00 pm — No 2 Ex ... 9:15 am
No 3 Lim. Ex ... 8 20 am — No 4 Chi Ex ... 6:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE
No 3 Cin. Ex ... 7 20 am — No 4 ... Line 7 55 am
No 1 Fast Line 7 20 pm — No 6 Coast Ac 3 35 pm
No 5 Coast Ac 9 05 am — No 2 Cin. Ex 8 25 pm

TEXAS AND PACIFIC.
No 53 Ex ... 9 00 am — No 51 Ex ... 5 40 pm
No 54 B Rouge Local ... 7 15 pm — No 53 B Rouge Local ... 7 45 am

NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.
Fast Mail ... 2 35 pm — Fast Mail ... 10 30 am

LOUISVILLE NEW ORLEANS & TEXAS.
No. 1 ... 9 00 am — No. 2 ... 5:00 pm
No. 3 ... 6 50 pm — No. 4 ... 7 35 am
No. 5 ... 10 00 am — No. 6 ... 4 15 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY ATLANTIC SYSTEM MORGAN LINE.
No 12 Califor. 7 40 am — No 50 Local ... 8 10 am
No 51 Local 6 20 pm — No 20 Californ 7 30 pm

SHELL BEACH RAILROAD.
Dimanche—6 00 11 00 a m 4 00 pm — Dimanches—6 30 a m 11 30 6 30 pm
Jours de la semaine—8 15 a m 3 45 p m — Jours de la semaine—8 45 a m 5 30 p m

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux

JEUDI 12 AOUT 1886

Bayou Lafourche—WHISPER, à 12 m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 9 a m

VENDREDI 13 AOUT 1886.

St Louis—CITY OF NATCHEZ, à 5 p m
Bayou Lafourche—JOHN P. SCULLY, à 12 m
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—LURA, à 11 a m
Bayou Sara—CLINTON, à 5 p m

Hauteur des Eaux

[illegible]

Fleuve et rivières.

Pittsburg, 11 août—La rivière a 10 pouces et baisse. [illegible]

Louisville, 11 août—La rivière a 5 pieds 5 pouces dans le canal et 3 pieds 3 pouces aux chutes. Temps clair et chaud.

Cincinnati, 11 août—La rivière a 6 pieds 4 pouces et est stationnaire. Temps clair et chaud. Départ: DeSoto pour Memphis.

Cairo, 11 août—Départ: Future City pour la Nouvelle-Orléans. 11 p. m. Le fleuve a 11 pieds 8 pouces et monte. Temps clair et chaud.

Memphis, 11 août—[illegible] Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 11 août, midi—Vent sud-est léger. Arrivés à 10 h. [illegible] steamship ang. Governor, Valliant, de Liverpool; à 5 30 a m steamship Chalmette, capitaine Adams de New York.

Port Eads, 11 août, 6 pm—Vent sud. Départs steamships Whitney pour Key West via Tampa et Hudson pour New York.

Marchés.

Londres, 11 août—Consols 101 3/16 au comptant et 101 5/16 à terme.

Londres, 11 août, 12.30 pm—Consols à l'ouverture 101 5/16 au comptant et à terme.

Liverpool, 11 août, midi—Coton ferme et en assez bonne demande. Vente 10,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation. [illegible] Recettes 3,000 balles, dont 2,800 d'Amérique.

Liverpool, 11 août, 4 p.m—Coton—Ventes de coton américain 8,100 balles.

Futurs calmes et stables—livraison: [illegible]

New York, 11 août, midi—Coton calme et stable. Middling uplands 9 1/2c. Ventes 200 balles. Futurs stables.

New York, 11 août—Coton calme et stable. Uplands 9 1/2c; Orleans 9 11/16c. Ventes [illegible] balles. Futurs faibles à la clôture—livraison en août 9.30, septembre 9.27, octobre 9.25, novembre 9.25, décembre 9.28, janvier 9.37, février 9.45, mars 9.54, avril 9.63, mai 9.71, juin 9.79, juillet 9.85.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI 11 AOUT 1886

ARRIVES.

Steamship ang. Governor, Valliant, Liverpool
Steamship Chalmette, Adams, New York

BATEAUX A VAPEUR.

Mabel Comeaux, Comeaux, Pointe Houmas.
Alice LeBlanc, Landry, Donaldsonville.
Lura, Taylor, Bas du fleuve.
Phil E. Chappell, Jacobs, Alexandrie.

IMPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Governor—1285 boites ferblanc 150 lingots du Rice Born & co—24 colis [illegible]

Arrivages de produits.

POINTE HOUMA—par steamer Mabel Comeaux—185 sacs riz brut et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Alice Leblanc—divers fret.
BAS DU FLEUVE—par steamer Lura—17 sacs riz brut et fret assorti.
ALEXANDRIE—par steamer Phil E Chappell—2 balles coton et fret assorti.

Par les chemins de fer.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—136 barils mélasse 4112 sacs seigle 162 barils vin et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—475 barils farine et fret assorti.
LOUISVILLE N O AND TEXAS R. R.—2240 sacs farine grains coton 71 barils sucre 1 bouc tabac et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—755 barils farine et fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN R R—8 balles coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—600 barils farine et fret assorti.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.